

STAGE FORMATION BMF 2

**MUAYTHAI / FULL CONTACT-BOXE AMERICAINE/
CHAUSS'FIGHT / KICK BOXING / PANCRACE / K1rules**

**DATE : du 1 au 5 juin 2011
CREPS AIX EN PROVENCE**

Conditions de participation :

âgé d'au moins 18 ans

Etre licencié à la FFSCDA

Etre titulaire du BMF1 ou un

BMF2 d'une autre mention

Lieu du stage :

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Pont de l'Arc Chemin de Guiramande

13098 Aix-en-Provence

www.crepspaca.fr

Condition d'inscription :

Droit d'inscription : **200 euros**

Pension complète : **200 euros**

Demi-pension : **80 euros**

Date limite d'inscription :

15 mai 2011

DOSSIER D'INSCRIPTION avec règlement à l'ordre de : **Ligue PACA des sports de contact**
à renvoyer à :

Ligue PACA des sports de contact Quartier Lacanau Chemin de Rebuty 13700 Marignane

Renseignements : Dufrenne Eric au [Tél : 06 78 44 88 03](tel:0678448803) Mail ericthai@aol.com

CONVENTION DE STAGE (fiche d'inscription)

Entre la Fédération Française des Sports de Contacts et Disciplines Associées et

Vos coordonnées

Madame, Mademoiselle, Monsieur	
Votre nom de naissance	
Vos prénoms	
Votre date de naissance	
Votre nationalité	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel domicile :	Tel portable :
Fax :	
Email :	

Votre situation fédérale

Ligue :	
N° Affiliation :	
Nom du club :	
N° de licence :	
N° de BMF1 ou BMF2 délivré par la FFSCDA :	

Votre formation

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du département formation habilités par celles-ci.

Diplôme	Option souhaité	Lieu
BMF 2°		AIX EN PROVENCE

Votre règlement

Droit d'inscription (200€) + Hébergement (200€ le as échéant) + demi-pension (80€)
N° de chèque :
Banque :

CHEQUE A L'ORDRE DE LA LIGUE PACA DES SPORTS DE CONTACT

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet du Moniteur Fédéral)

Je soussigné :

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du Brevet Moniteur Fédéral 2°.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées.

J'autorise la Fédération Française des Sports de Contacts à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport et au développement fédéral

Fait àleSignature du stagiaire

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure



Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte

REGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muay Thaï et/ou Kick-Boxing et/ou Full Contact ».
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants **licenciés à la FFSCDA**.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence et le passeport sportif à jour devront être **OBLIGATOIREMENT** présentés lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de Kick-Boxing, Muay Thaï ou Full Contact.
- 6) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
- 7) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 8) La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 9) Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (ceintures, diplômes minimum)
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne
- 3) **Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées.**
- 4) **Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.**
- 5) Toute résiliation doit être faite par courrier. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1^{er} jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant les frais d'inscription, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage
- 7) Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements)